



Pençons famille

Le bulletin du Regroupement inter-organismes pour une politique familiale au Québec

Volume 20, numéro 97, mars 2009

Éditorial

Monsieur le Ministre (Deuxième lettre)

Montréal, le 31 mars 2009

M. Toni Tomassi
Ministre de la Famille
425, rue Saint-Amable, 4e étage
Québec (Québec) G1R 4Z1

Monsieur le Ministre,

Le Regroupement inter-organismes pour une politique familiale au Québec, selon son habitude, profite de l'éditorial de son bulletin *Pençons famille* pour vous écrire et partager avec vous ses réflexions, ses contentements et ses préoccupations sur la politique familiale au Québec.

Dans un document, publié en mars 2009, intitulé :

« Budget 2009-2010 - La politique familiale au Québec : où en sommes-nous ? - Finances Québec - Gouvernement du Québec, 2009 »

le gouvernement du Québec affirme :

« La politique familiale du Québec comprend trois volets, soit le soutien financier aux parents, la garde des enfants et le congé parental ».

Ce document très bien documenté relate qu' « au total, en 2009, les aides dont peuvent se prévaloir les familles atteindront 10 milliards de dollars ».

Fort bien.

Voilà l'indication d'une société qui assume ses responsabilités sociales et financières à l'égard de ses familles et de ses enfants.

Mais, il faut attirer l'attention sur deux considérations, qui loin de diminuer ce bilan, pourrait l'améliorer davantage.

La première considération est à l'effet que la politique familiale au Québec investit des sommes importantes sur trois mesures.

Mais il est intéressant de se rendre compte que ce bilan est l'oeuvre du ministère des Finances.

Cela n'enlève rien au ministère de la Famille et de l'Enfance.

Mais le regard est du côté des Finances.

Dans un premier temps, on ne s'en plaint pas trop.

Dans un second temps, il pourrait laisser croire qu'une politique familiale n'est que financière.

Dans un troisième temps, il peut laisser croire que l'argent vient du Gouvernement.

On doit alors faire remarquer que les gouvernements n'ont pas d'argent, mais qu'ils administrent et redistribuent la richesse engendrée par le travail des citoyens.

Ceux-ci consentent alors à leurs élus, qui forment le gouvernement, le mandat de ce qu'on nomme la justice distributive pour répartir ces richesses publiques.

La deuxième considération est à l'effet que la politique familiale ne se limite pas aux seules mesures financières de ces trois volets.

Ça pourrait laisser croire que la politique familiale n'est que cela.

Alors que c'est beaucoup autres choses : la nutrition, le vêtement, le logement, l'éducation, la santé, le travail.

Ce que nous cherchons à dire, c'est qu'il ne faut pas réduire la politique familiale à ces trois volets fort importants, mais qu'il faut voir aussi la politique familiale sous ses aspects horizontaux de coordination des politiques qui soutiennent la famille, ses aspects verticaux comme le soutien à la périnatalité et aux aînés.

Faire ce large bilan sera encore plus positif et éviterait de croire ou de faire croire que la politique familiale se limite à trois volets : le soutien financiers aux parents, la garde des enfants, le congé parental.

Une dernière remarque en marge des autres : il faut aussi faire attention à renforcer les compétences parentales et l'autonomie des organismes communautaires que se sont donnés les citoyens.

On voit depuis un certain temps apparaître dans le décor des fondations privées qui par leurs puissances de financement déterminent ce que pourrait être une politique familiale.

Ces énormes subventions entraînent les orientations.

Certaines peuvent paraître éclairées, mais d'autres sont le libre choix de leurs mécènes et de leurs préoccupations.

Aucun problème, à condition que les sommes engagées ne sont que des fonds privés.

Mais lorsque ces choix entraînent la réciproque des agents publics, on peut craindre que l'argent du peuple soit investi sans l'accord du peuple.

Certains malins ont même parlé de PPP sociaux.

Aussi, il est de grande importance que soit mis en activité une instance où gouvernementaux et communautaires seraient partenaires dans l'orientation des politiques familiales.

Actuellement, nous ne savons pas où s'élaborent les politiques.

Autrefois, nous avions le Comité d'orientation des centres à la petite enfance, le Comité de suivi du Plan concerté pour les familles du Québec, les Forums des partenaires, et autres.

M. le Ministre, « La politique familiale du Québec : où en sommes-nous ? » est un bon début!

À quand la suite?

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Le Président
Gérard Valade

Le Directeur général
Yves Lajoie



Pour un Québec famille!

La 14^e édition de la Semaine québécoise des familles (SQF) se déroulera du 11 au 17 mai 2009 sous le thème « Pour un Québec famille! ».

L'événement souhaite mettre en valeur et faire connaître des initiatives de différents milieux pouvant offrir un appui aux familles et les soutenir dans leurs rôles.

L'édition 2009 propose aux familles et aux organisations d'amorcer une grande cueillette de bonnes idées et de valoriser celles-ci sous le concept des initiatives pour un Québec famille.

Pour les familles, on souhaite recueillir des activités créatives et originales leur permettant de créer des liens familiaux riches et profitables.

Pour les organismes, il est suggéré cette année de chercher à lier leurs activités familiales dans le cadre de la Semaine québécoise des familles avec la reconnaissance d'action famille intéressante dans leur milieu.

www.quebecfamille.org

Un tout nouveau site Internet a été créé pour permettre à tous d'inscrire ou de consulter des initiatives familles originales.

Vous n'avez qu'à remplir le formulaire d'inscription sur quebecfamille.org. Vos initiatives pourraient faire la une à titre de cœur national !

De plus, la SQF offre, en collaboration avec des centaines d'organismes partenaires, toute une programmation d'activités dans les régions du Québec.

Surveillez la programmation de votre région en consultant la section « Semaine québécoise des familles » du site quebecfamille.org.

Dans les pages de la SQF on retrouvera également des informations sur un grand concours national offrant un prix familial fort intéressant!

Le porte-parole pour l'année 2009 est Martin Larocque.

Comédien, mais aussi père, auteur et conférencier, il s'investit pleinement dans son rôle de parent et il connaît les enjeux de la vie familiale.

Sa vision de la paternité provoque des réactions et mène à la réflexion.

C'est avec joie qu'il a accepté de s'associer à la SQF et qu'il se propose de promouvoir les valeurs familiales.



Martin Larocque, fier porte-parole

Les familles et la lecture : le mercredi 21 janvier 2009



M. Gérard Valade - Président

Le Regroupement inter-organismes pour une politique familiale au Québec

M. Yves Lajoie - Directeur général

Mme Manon Bourbeau

Directrice générale - Parents-Secours du Québec
Présidente - Lire et faire lire
Lire et faire lire

Mme Julie Trépanier

Bibliothécaire - Espace Jeunes
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
La Grande bibliothèque et les autres

Mme Maryse Perreault

Présidente-directrice générale
Fondation pour l'alphabétisation
L'analphabétisme ou l'alphabétisation ?

Lire et faire lire

Mme Manon Bourbeau
Lire et faire lire

Directrice générale - Parents-Secours du Québec
Présidente - Lire et faire lire





Le Programme

- Lire et faire lire est un programme d'envergure nationale
- Un projet d'une redoutable simplicité
- Un programme qui s'adresse aux enfants du préscolaire et du premier cycle du primaire
- Une rencontre, autour de la lecture, entre une personne âgée de 50 ans et plus et un petit groupe d'enfants.



Concrètement, une fois par semaine durant l'année scolaire, des bénévoles âgés de 50 ans et plus rencontrent à l'école des petits groupes de deux à cinq enfants dans une démarche axée sur le plaisir de lire et la rencontre entre les générations.



Petite histoire

- Création à Brest, en Bretagne, au milieu des années 80 et implantation en France, à l'échelle nationale, 15 ans plus tard
- Présentation du programme au Québec, par Alexandre Jardin, écrivain et porte-parole du programme en France, lors d'un colloque organisé par la Confédération des Organismes familiaux du Québec (COFAQ), en 2001
- Réalisation de projets-pilotes au Québec en 2003-2004
- Lancement de Lire et faire lire au printemps 2004, lors de la Journée mondiale du livre et du droit d'auteur



En cours

- En janvier 2009, Lire et faire lire a signé une entente de partenariat avec la Fondation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec qui soutiendra financièrement LEFL pendant une période de trois ans.
- Dans son plan triennal se terminant en 2011, Lire et faire lire a l'intention d'augmenter le nombre d'associations délivrant le programme et ainsi, accroître le nombre d'enfants et de bénévoles bénéficiant du programme.
- LEFL vise à assurer sa pérennité en augmentant le nombre de ses partenaires financiers en mettant en oeuvre un plan d'action spécifique et ainsi, fêter, en 2011, le dixième anniversaire de sa fondation.



Les organismes associés

Associations fondatrices

- Association des retraités et des retraitées de l'éducation et des autres services publics du Québec
- Bibliothèques publiques du Québec
- Confédération des organismes familiaux du Québec
- Fédération des centres d'action bénévole du Québec
- Parents-Secours du Québec
- Regroupement inter-organismes pour une politique familiale au Québec
- Société pour la promotion de la science et de la technologie
- Union des écrivaines et des écrivains québécois

Associations partenaires

- Réseau BIBLIO du Québec - Centres régionaux de services aux bibliothèques publiques



Le Fonctionnement

Les divers participants

- L'association nationale
- L'association locale
- L'école
- Le retraité bénévole
- La bibliothèque publique
- Les enfants



L'association nationale

L'Association nationale Lire et faire lire a pour rôle principal de promouvoir et de coordonner le programme à l'échelle nationale. Elle voit à tisser les liens entre les différents participants et assiste les associations locales dans la gestion et le développement du programme.



L'association locale

- Est un organisme implanté dans sa localité ou un comité formé de quelques personnes parrainé par un organisme du milieu
- Elle coordonne le programme dans sa localité auprès de l'école et des bénévoles
- Elle recrute des bénévoles
- Elle fait le suivi avec l'association nationale





L'école

- Elle décide de sa participation au programme Lire et faire lire
- Elle sélectionne les enfants qui participeront
- Elle choisit le contexte dans lequel se déroulera l'activité
- Elle accueille les bénévoles et leur offre un lieu adéquat pour l'activité



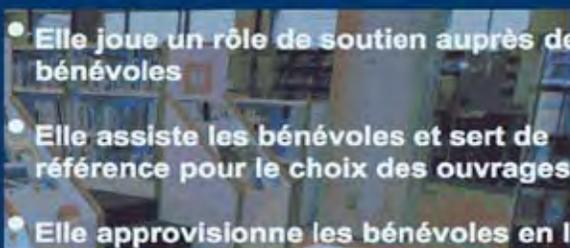
Le retraité bénévole

- Il est âgé de 50 ans et plus
- Il s'engage pour une période de huit semaines consécutives
- Il choisit les livres qu'il présentera aux enfants



La bibliothèque publique

- Elle joue un rôle de soutien auprès des bénévoles
- Elle assiste les bénévoles et sert de référence pour le choix des ouvrages
- Elle approvisionne les bénévoles en livres



Les enfants

Le programme Lire et faire lire s'adresse aux enfants de maternelle 4 et 5 ans et du premier cycle du primaire.



Les écrivains

Lire et faire lire est soutenu par plus d'une centaine d'écrivains, sous l'égide de leur association nationale

Lire, pour vivre plusieurs fois.

Lire, c'est ouvrir une fenêtre pour regarder en-dedans.

Alexandre Jardin

Louis Caron



Les effets positifs du programme

Lire et faire lire :

- permet de diminuer l'échec scolaire;
- aide à l'intégration des enfants de familles immigrantes ou en difficulté d'apprentissage
- aide à prévenir la délinquance.



Où en sommes-nous ?

- À la fin de l'année scolaire 2007-2008 :
 - 37 associations locales étaient membres de Lire et faire lire;
 - 422 bénévoles ont animé le programme durant l'année;
 - 2 843 enfants ont participé en 2007-2008.



Nos partenaires financiers

Fondation Bibliothèque et Archives nationales du Québec est le principal partenaire de Lire et faire lire

Nom des ministères ayant contribué en 2008-2009 :

Ministère de la Culture et des Communications
Ministère de la Santé et des Services sociaux
Ministère de l'Éducation
Ministère de la Famille et des Aînés
Ministère des Finances
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Québec

Association des retraitées et des retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec
Donateurs privés





Comment nous joindre ?

450.466.5705

ou

1.888.466.5705

Info@lireetfairelire.qc.ca

www.lireetfairelire.qc.ca



Lire, pour que ronronnent les neurones !

Guy Marchamps



Lire et faire lire

Le plaisir de la lecture pour les enfants par des retraités bénévoles



Mme Manon Bourbeau

Directrice générale
Parents-Secours du Québec

Présidente - Lire et faire lire
Lire et faire lire

www.lireetfairelire.qc.ca/

Lire et faire lire
45, avenue Argyle
Saint-Lambert (Québec) J4P 2H2

Vox : (1) 450 466-5705

1 888 466-5705

Fax : (1) 450 466-8612

info@lireetfairelire.qc.ca



« Il était une fois »

LE BULLETIN DE LIAISON DU PROGRAMME LIRE ET FAIRE LIRE

Voir et entendre l'intégral des propos
de Mme Manon Bourbeau

www.familis.org/riopfq/publication/pensons97/bourbeau.html

L'analphabétisme ou l'alphabétisation ?

Mme Maryse Perreault

Présidente-directrice générale
Fondation pour l'alphabétisation

Fondation

Au Québec, 16 % et au Canada, 15 % de la population âgée de 16 à 65 ans a une capacité de lecture très limitée. (EIACA, 2003.)

Fondée en 1989, la Fondation pour l'alphabétisation est un organisme sans but lucratif qui a pour mission de faire en sorte que tous, adultes et enfants, aient accès à la lecture et à l'écriture.

Notre vision d'avenir est que chaque personne puisse acquérir la capacité de comprendre et d'utiliser l'information écrite afin de parfaire ses connaissances, accroître son potentiel et se réaliser pleinement.

Nous sommes à l'affût des tendances et des meilleures pratiques pour réaliser notre mission. Pour ce faire, nos mandats spécifiques sont : référence, prévention, soutien aux organisations, sensibilisation et financement.

Historique de la fondation

Depuis ses débuts en 1989, la Fondation pour l'alphabétisation a innové en créant de nombreux projets qui l'ont fait connaître au Québec, au Canada et sur la scène internationale. À partir de 1996, elle a mis en place une solide planification stratégique. La crédibilité de l'action sociale proposée par la Fondation repose sur la force de ses convictions et sa foi profonde en la nécessité de provoquer des changements dans la société afin d'améliorer la qualité de vie des personnes analphabètes et, par conséquent, celle de la collectivité.

La naissance

Le Québec n'étant pas épargné par l'analphabétisme, les représentants de l'Équipe interrégionale en alphabétisation du Québec se sont mobilisés en vue de l'Année internationale de l'alphabétisation décrétée en 1990 par l'UNESCO. Ainsi, ils veulent marquer le coup par une importante campagne de sensibilisation d'où naissait la Fondation pour l'alphabétisation le 14 novembre 1989.



Cause

Selon les résultats de l'Enquête internationale sur l'alphabétisation et les compétences des adultes (EIAA), 800 000 Québécois, âgés de 16 à 65 ans, se situent au plus bas niveau de l'échelle des capacités de lecture

Alphabétisation

L'alphabétisation permet à l'adulte :

1. d'accéder, le cas échéant, à d'autres services de formation;
2. d'augmenter ses capacités dans différents domaines d'apprentissage;
3. d'exercer ses rôles familiaux et sociaux.

Qu'est-ce que l'alphabétisation?

Au Québec, les services d'alphabétisation offerts par les Services d'éducation des adultes des commissions scolaires reposent sur la définition qui en est donnée à l'article 5 du Règlement sur le régime pédagogique de la formation générale des adultes. Ces services peuvent être donnés dans les deux langues officielles, soit en français et en anglais. La population québécoise peut aussi avoir recours aux services des organismes d'action communautaire autonome en alphabétisation, qui veulent atteindre sensiblement les mêmes objectifs que les commissions scolaires. Ces organismes seront dorénavant gérés par le Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation (PACTE), qui est un programme de financement du ministère de l'Éducation dont les objectifs sont les suivants :

- * reconnaître et promouvoir l'action des organismes d'action communautaire autonome oeuvrant dans des domaines relevant de la mission du ministère de l'Éducation;

- * aider financièrement ces organismes à s'acquitter de leur mission dans les domaines suivants :

- * alphabétisation populaire;
- * prévention de l'analphabétisme et lutte au décrochage scolaire;
- * réinsertion des décrocheurs;
- * formation continue, recherche et développement;
- * représentation des organismes nationaux reconnus par le MEQ*.

* MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DIRECTION DE LA FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES. *Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation (PACTE)*, Québec, 2003, p. 2.

Source : MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *L'alphabétisation au Québec* - Rapport provincial déposé à la Conférence provinciale et territoriale en alphabétisation, Québec, 2003, p. 1.

Statistiques

ENQUÊTE INTERNATIONALE SUR L'ALPHABÉTISATION ET LES COMPÉTENCES DES ADULTES (EIAA)

Statistique Canada rendait public le 30 novembre 2005 le rapport national de l'Enquête internationale sur l'alphabétisation et les compétences des adultes (EIAA, 2003), réalisée près de dix ans après l'EIAA de 1994, la toute première enquête internationale comparative sur l'alphabétisation des adultes.

Le grand constat qui se dégage de ces récents résultats est que les compétences générales en littératie* affichent peu de changement de 1994 à 2003. Au Canada, 15 % de la population âgée de 16 à 65 ans possède de très faibles compétences en matière de compréhension de textes suivis (niveau 1 sur une échelle de 5) comparativement à 17 % en 1994. Cette proportion grimpe à 42 % si on ajoute le niveau 2 – « faibles compétences ». Alors que le niveau 3 de compétence a été établi comme le seuil « souhaité » pour fonctionner aisément dans la société actuelle où les exigences sont croissantes et demandent une grande capacité d'adaptation.

Au Québec, une partie importante de la population n'atteint pas le niveau 3, même si on a noté une amélioration des compétences

en littératie depuis dix ans. Près de 16 % des adultes de 16 à 65 ans se sont classés au niveau inférieur de l'échelle de compréhension des textes suivis (niveau 1) et près d'un Québécois sur deux (âgé de 16 à 65 ans) n'a pas les compétences nécessaires pour utiliser l'information afin de fonctionner pleinement au sein de la société et de l'économie (niveaux 1 et 2).

Selon les résultats de l'Enquête internationale sur l'alphabétisation et les compétences des adultes (EIAA), 800 000 Québécois, âgés de 16 à 65 ans, se situent au plus bas niveau de l'échelle des capacités de lecture.

Si vous désirez avoir plus d'information concernant les résultats du rapport canadien de l'Enquête internationale sur l'alphabétisation et les compétences des adultes, visitez le site de Statistique Canada ou lisez *La littératie au Québec en 2003* : faits saillants (format PDF) sur le site de l'Institut de la statistique du Québec. Pour obtenir davantage de précisions quant au rapport québécois, vous pouvez lire le rapport *Développer nos compétences en littératie* : un défi porteur d'avenir également sur le site de l'Institut de la statistique du Québec.

Personnes analphabètes

Qu'est-ce qui détermine qu'une personne est analphabète?

Les personnes faiblement alphabétisées, que l'on qualifie le plus souvent d'analphabètes, sont celles qui, dans leur langue maternelle, possèdent en matière d'écrit des compétences leur permettant tout au plus d'accomplir des tâches élémentaires comme le repérage d'une information unique ou la résolution d'un problème de mathématique simple, et ce, à la condition que le matériel écrit soit clair ou familier. Les capacités en lecture de ces personnes se situent au niveau le plus bas sur une échelle comportant cinq niveaux, qui a été établie en 1994 lors de la dernière Enquête internationale sur l'alphabétisation et les compétences des adultes.

Source : MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *L'alphabétisation au Québec - Rapport provincial déposé à la Conférence provinciale et territoriale en alphabétisation*, Québec, 2003, p. 6.

Caractéristiques

Les personnes analphabètes sont de tous âges et de toutes conditions sociales. Par fierté, elles dissimuleront leur difficulté à lire, à écrire et à compter, mais compenseront souvent par un sens de l'observation et de la débrouillardise ainsi que par une mémoire remarquable. Dans notre société, elles sont démunies et marginalisées.

La constatation d'une de ces caractéristiques chez une personne peut indiquer qu'elle a peut-être des problèmes de lecture et d'écriture :

- * Dire qu'on ne peut pas lire parce qu'on a oublié ou perdu ses lunettes ou qu'on a mal aux yeux.

- * Dire qu'on ne peut pas écrire parce qu'on a mal au bras, à la main, etc.

- * Dire qu'on lira plus tard un feuillet d'information sans prendre le temps d'y jeter un coup d'œil.

- * Ne jamais sembler comprendre les documents reçus, même les plus simples.

- * Éprouver de la difficulté à signer son nom, à composer un numéro de téléphone, à remplir un formulaire.

- * Mémoriser diverses informations (heure et lieu d'un rendez-vous, tâches à accomplir, etc.) au lieu de les écrire.

- * Prendre des notes pratiques à l'aide de dessins simples en guise d'aide-mémoire (par exemple, tracer un signe de \$ pour penser à apporter l'argent de sa cotisation).

- * Éviter les tâches où il faut lire et écrire; trouver de bonnes raisons pour ne pas avoir à le faire.

Que faire?

Ne confrontez jamais une personne que vous soupçonnez être



analphabète en l'obligeant à effectuer une activité où il lui faudra lire ou écrire. Elle risque de se refermer et d'éviter tout contact avec vous. Suscitez plutôt chez elle un intérêt pour des activités où elle prendra conscience de ses difficultés et amenez-la à découvrir qu'elle n'est pas seule à avoir ce problème et qu'il existe des ressources spécialisées – la plupart du temps gratuites – pour l'aider et qu'elle peut entreprendre avec succès une démarche d'alphabétisation.

Les spécialistes de notre ligne de référence Info-Alpha peuvent l'aider à trouver la démarche qui lui convient.

Source : CENTRAIDE MONTRÉAL. Intervenir en para-alphabétisation, 1990.

Population cible de la formation de base

Le phénomène de l'analphabétisme ou de l'insuffisance des compétences de base est une préoccupation grandissante des pays industrialisés, alors que plusieurs pays admettaient à peine ce problème il y a à peine quinze ans. Les populations visées par la formation de base correspondent à un large segment de la population, allant de 7 % (en Suède) à 49 % (en Ontario).

Les groupes cibles qui retiennent davantage l'attention sont les chômeurs, les jeunes de moins de 25 ans et les personnes immigrantes. La plupart des pays admettent qu'ils rejoignent peu la population cible et qu'il faut prendre des moyens originaux et diversifiés pour atténuer les barrières à la participation des populations les plus démunies.

Le Québec ne fait pas exception. Le nombre de personnes qui fréquentent les services d'alphabétisation est bien inférieur au nombre de personnes qui auraient besoin d'une telle formation. Pire, on constate que les effectifs tendent à diminuer avec les années.

Un peu plus de 2 % des personnes analphabètes entreprennent une démarche d'alphabétisation tandis que les 98 % restent dans l'obscurité...

Moins de 10 % des Canadiens qui pourraient profiter des programmes de perfectionnement dans le domaine de l'alphabétisation s'y inscrivent. Les études révèlent que des obstacles, comme des problèmes professionnels ou monétaires, le manque de garderies d'enfants et de transport comptent parmi les raisons qui empêchent les gens de s'inscrire.

Sources :

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC. *Tirer profit des expériences internationales*, avril 2001.

Lire l'avenir : un portrait de l'alphabétisme au Canada (1996). (Étude à partir de l'*Enquête internationale sur l'alphabétisation des adultes* [EIAA], 1994.)

Soutien aux organisations

La Fondation pour l'alphabétisation met son expertise en recherche et en communication au service des organisations de tous les milieux. Elle leur permet de profiter de ses partenariats et instaure des projets qui soutiennent le travail effectué sur le terrain.

La Fondation propose une variété d'initiatives accessibles aux organisations désireuses de travailler de concert avec elle à la lutte contre l'analphabétisme.

Pour qui?

- * Organismes d'action communautaire autonome en alphabétisation
- * Organismes de lutte contre l'analphabétisme
- * Organisations offrant de la formation de base en entreprise
- * Groupes de recherche
- * Entreprises
- * Syndicats
- * Organismes communautaires
- * Toute organisation ayant un intérêt pour l'alphabétisation, la formation de base et l'éducation des adultes.



Mme Maryse Perreault

Présidente-directrice générale

Fondation pour l'alphabétisation

www.fondationalphabetisation.org

mperreault@fondationalphabetisation.org

Voir et entendre l'intégral des propos

de Mme Maryse Perreault

www.familis.org/riopfq/publication/pensons97/perreault.html

Fondation pour l'alphabétisation

5420, boul. Saint-Laurent, bureau 200
Montréal (Québec) H2T 1S1

Vox : (1) 514 289-1178

Fax : (1) 514 289-9286

Info-Alpha : 1 800 361-9142

Région de Montréal : (1) 514 289-1832

Info Apprendre : 1 888 488-3888

RÉFÉRENCE

LIGNES TÉLÉPHONIQUES D'AIDE

VOUS POUVEZ APPRENDRE
À LIRE ET À ÉCRIRE.

infoalpha
1 800 361-9142

POUR TOUT SAVOIR SUR
L'ÉDUCATION DES ADULTES
ET LA FORMATION CONTINUE.

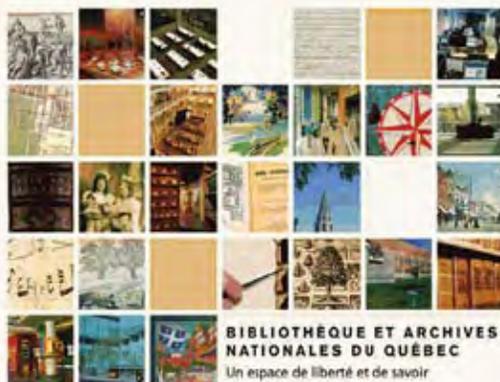
Info Apprendre
1 888 488-3888

 **Fondation pour
l'alphabétisation**
Des mots d'espoir

La Grande bibliothèque et les autres

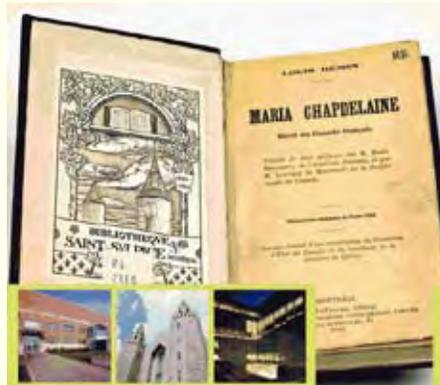
Mme Julie Trépanier
Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Bibliothécaire
Espace Jeunes



BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC

Un espace de liberté et de savoir



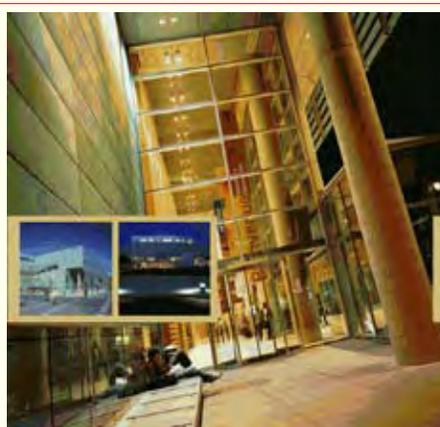
Une institution nationale aux missions multiples

Sans équivalent dans le monde, Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAAnQ) regroupe les mandats de bibliothèque nationale, d'archives nationales et de grande bibliothèque publique. Elle dispose aussi du statut d'institution muséale.



Constituer, conserver et diffuser le patrimoine documentaire

Le Centre de conservation de BAAnQ assure la pérennité des documents qui y sont rassemblés et accueille chercheurs, étudiants et grand public dans une vaste salle de lecture.



Une grande bibliothèque publique

Située au cœur du Quartier latin de Montréal, la Grande Bibliothèque accueille 55 000 visiteurs par semaine.

Tout pour les jeunes

À l'Espace Jeunes de la Grande Bibliothèque, les jeunes de 13 ans et moins peuvent choisir parmi plus de 80 000 livres, disques et films à emprunter et prendre part à une panoplie d'activités d'animation, dont un camp de jour estival.



L'Espace Jeunes sur place
Des collections pour tous les goûts et pour tous les âges

- Près de 80 000 documents, notamment des livres :
 - 3500 tout-carton
 - 13 000 livres d'images
 - 9000 bandes dessinées
 - 20 000 romans
 - 25 000 documentaires
 - 750 ouvrages de référence
- Une centaine de revues
- Des enregistrements visuels et sonores
- Des logiciels
- Une collection multilingue
- Une collection pour les parents

Nos objectifs

- Assurer la diffusion et la promotion de la littérature jeunesse sur le territoire québécois;
- offrir de l'information littéraire et documentaire à l'intention des jeunes en complément aux éléments ludiques;
- faire découvrir des œuvres littéraires québécoises et étrangères ainsi que les artisans de la littérature destinée à la jeunesse;
- éveiller la curiosité et stimuler la créativité et l'imaginaire des enfants.



Le public jeune

- Dès la naissance
- Niveau préscolaire
- Enfants d'âge scolaire (1^{er}, 2^e et 3^e cycles du primaire)
- Préadolescents et adolescents
- Adultes qui travaillent auprès des enfants
- Fréquentation individuelle ou en famille
- Fréquentation en groupe (écoles, centres de la petite enfance, camps de jour, etc.)



À chaque usager son espace

En plus de servir la clientèle jeunesse, l'Espace Jeunes propose quelques collections pour répondre aux besoins de clientèles spécifiques :

- les spécialistes de la littérature jeunesse;
- les parents;
- les éducateurs.



La collection Parents

Cette collection spécialisée, créée par les bibliothécaires de l'Espace Jeunes, porte principalement sur la réalité des familles québécoises et canadiennes et comprend les documents suivants :

- des livres;
- des films;
- des revues.

Cette collection destinée aux adultes comprend des documents en français et en anglais.



Activités d'animation

ÇA SE PASSE À L'ESPACE JEUNES

- La Demi-heure du conte
 - Programme spécialement conçu pour les tout-petits de 18 à 36 mois.
- L'Heure du conte
 - Un grand classique pour les petits de 3 à 5 ans.
- Samedi de lire
 - Pour les jeunes de 7 à 13 ans et leurs parents, une animation où les histoires, l'information et les jeux font bon ménage!
- Ciné-Boukino
 - Projections de courts et de longs métrages.
- Les visites endimanchées
 - Visites interactives de l'exposition en cours.



Activités spéciales

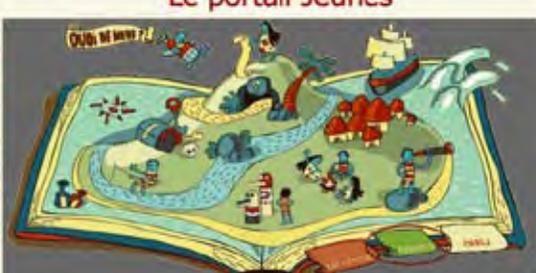
ÇA SE PASSE À L'ESPACE JEUNES

- Camp littéraire
- Semaine de relâche scolaire
- Partenariats : Maison Théâtre, Petits Bonheurs, Lire à tout vent, etc.
- Journée internationale du livre pour enfants
- Spectacles, ateliers et animateurs invités



Le portail Jeunes

jeunes.banq.qc.ca




PARENTS

ABONNER SON ENFANT : POUR QUOI FAIRE?

Avec une carte d'abonné de la Grande Bibliothèque, votre enfant peut notamment :

- emprunter non seulement des documents de la collection jeunes, mais aussi de la collection de musique imprimée (car on ne retrouve pas ce type de document à l'Espace Jeunes)
- accéder à certaines bases de données à partir de la maison, si vous possédez une connexion Internet
- ...et bien plus encore!

Cela dit, même si votre enfant n'a pas sa carte d'abonné, il peut venir à l'Espace Jeunes pour :



BRICOTE-MOI UNE HISTOIRE!

Un conseil, commandez à l'avance! Pour les bibliothèques

STORIES histoires.en.montreal

جگایه histoires.en.azade

ISTWA histoires.en.azade

PAR INTERNET jeunes.banq.qc.ca

PAR TELEPHONE

514 873-2670
1 866 235-1802

CAP SUR TES LECTURES

Et toi, connais-tu tes goûts en matière de lecture?

- Faire découvrir des œuvres littéraires québécoises et étrangères ainsi que les artisans de la littérature pour la jeunesse.
- Éveiller la curiosité et stimuler la créativité et l'imaginaire des enfants.

Centre québécois de ressources en littérature pour la jeunesse

Conservation et diffusion de collections en littérature jeunesse de langue française

50 000 ouvrages publiés à l'intention des jeunes et collection d'ouvrages de référence

Ouvert à tous les adultes intéressés par la littérature jeunesse

Activités de diffusion, d'information, de référence et d'aide à la recherche

Programme d'activités inédit

Pour plus de renseignements : carli@banq.qc.ca

Situé au niveau M de la Grande Bibliothèque, dans un local adjacent à l'Espace Jeunes

CAP SUR L'ESPACE JEUNES

RETOURNE A L'ILE

Questions ? Commentaires ?

ESPACE JEUNES



Mme Julie Trépanier

Bibliothécaire - Espace Jeunes

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

www.banq.qc.ca
jeunes.banq.qc.ca
julie.trepanier@banq.qc.ca

Voir et entendre l'intégral des propos de Mme Julie Trépanier

www.familis.org/rioptq/publication/pensons97/trepanier.html

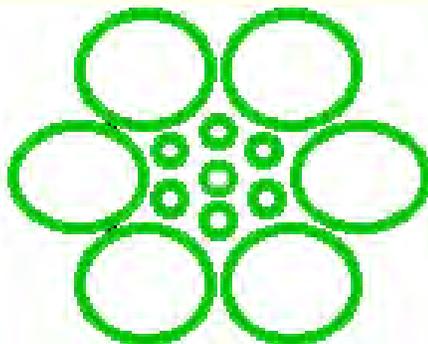


Bibliothèque et Archives nationales du Québec

475, boulevard De Maisonneuve Est
 Montréal (Québec) H2L 5C4

Vox : (1) 514 873-1100
 1 800 363-9028

Fax : (1) 514 873-9312



VIII Conférence ibéroaméricaine sur la famille

Buenos Aires Argentine

du 25 au 27 novembre

2009



Les familles et la santé mentale des enfants et des adolescents : le mercredi 25 février 2009



M. Gérard Valade - Président

M. Yves Lajoie - Directeur général

Le Regroupement inter-organismes pour une politique familiale au Québec

M. Gilles Piette

Adjoint à la direction
Direction des services aux clientèles spécifiques
Centre de santé et de services sociaux
du Coeur de l'île
Ministère de la Santé et des Services sociaux
Plan d'action en santé mentale 2005-2010
La force des liens

Mme Dominique Ratté

Animatrice intervenante
Les « Ateliers d'Anna »
PABEMSO - Parents et amis du bien-être mental
du sud-ouest de Montréal
Un programme préventif d'éducation et d'intervention
chez les enfants de 6-12 ans

Mme Benjamine Gill

Directrice générale
Association québécoise des parents et amis
de la personne atteinte de maladie mentale
AQPAMM
La prévention chez les adolescents

Plan d'action en santé mentale 2005-2010 - La force des liens

M. Gilles Piette

Adjoint à la direction
Direction des services aux clientèles spécifiques
Centre de santé et de services sociaux du Coeur de l'île
Ministère de la Santé et des Services sociaux

Plan d'action en santé mentale 2005-2010 - La force des liens

Première partie

Présentation du Plan d'action en santé mentale 2005-2010
« La Force des liens »,
du ministère de la Santé et des Services sociaux Québec.

Le contenu de la présentation est axé
sur le volet des jeunes et de leur famille.

Introduction

Le Plan d'action en santé mentale marque un tournant important dans le réseau de la santé et des services sociaux, car il vise une couverture très large de services pour toute la population (enfants, jeunes et adultes).

Les orientations proposées dans le plan d'action se veulent en continuité avec les transformations déjà entreprises dans le passé en santé mentale.

Le choix stratégique du ministère de la Santé et des Services sociaux est le développement prioritaire des services de 1re ligne en santé mentale et ce, le plus rapidement disponibles.

L'appellation « La force des liens » interpelle la mobilisation de tous les partenaires afin qu'ils puissent travailler ensemble de manière concertée.

Constats :

* Les services de santé mentale destinés aux jeunes sont peu développés et souvent morcelés, peu intégrés et répartis inégalement entre les CSSS.

* Les services en 1re ligne en santé mentale sont peu développés.

* Le passage des services de psychiatrie pour les jeunes à ceux offerts aux adultes est difficile et souvent marqué de ruptures.



Enjeux :

- * Rétablissement.
- * Efforts pour contrer les tabous et les préjugés
- * Amélioration de l'accessibilité des services de santé mentale de 1re ligne.
- * Utilisation de toutes les ressources disponibles (partenariat).
- * Réorganisation des services de 2e ligne.
- * Rendre accessibles l'expertise et les services de santé mentale pour les jeunes.
- * Soutenir les acteurs intersectoriels.
- * Assouplir les frontières entre les services offerts.
- * Priorité accordée à la réduction de décès par suicide.

Principes directeurs :

- * Le pouvoir d'agir.
- * Le rétablissement (prendre le contrôle sur leur vie et de participer activement à la vie en société).
- * L'accessibilité.
- * La continuité.
- * Le partenariat.
- * L'efficacité (rendement optimal).

Prévention et promotion de la santé mentale :

Dans le Plan d'action « La force des liens », on retrouve la dimension prévention et promotion de la santé mentale.

Les cibles visées et les moyens mis de l'avant pour les atteindre sont parties intégrantes du Plan national de santé publique (2005-2012).

Structure de la gamme de services :

- * L'équipe en santé mentale de 1re ligne.
- * Guichet d'accès en santé mentale.
- * Hiérarchisation des services.
- * Niveaux de services : - 1re ligne - 2e ligne - 3e ligne

Conclusion :

* Tous les CSSS ont la responsabilité populationnelle d'organiser et d'offrir des services aux populations de leur territoire.

* Les CSSS doivent en faciliter l'accès, les offrir à proximité des lieux et faire en sorte que la population sache clairement comment y avoir recours.

Deuxième partie

* Présentation d'une mise en application locale du Plan d'action en santé mentale au CSSS du Coeur-de-l'Île (volet jeunes).

* Création de tables cliniques, de comités de travail, de comités d'implantation.

* Développement de l'équipe de 1re ligne en santé mentale.

* Création d'un guichet d'accès.

* Comités d'arrimage avec les autres programmes et directions du CSSS.

* Liens étroits avec les organismes communautaires pour une complémentarité de services.

**M. Gilles Piette**

Adjoint à la direction
Direction des services
aux clientèles spécifiques

Centre de santé et de services sociaux
du Coeur de l'Île
Ministère de la Santé et des Services sociaux

www.santemontreal.qc.ca/csss/coeurdelile/fr/default.aspx?sortcode=1

Voir et entendre
l'intégral des propos
de M. Gilles Piette
www.familis.org/riopfq/publication/pensons97/piette.html

**Centre de santé et de services sociaux
du Coeur-de-l'Île**

Centre administratif
1385, rue Jean-Talon Est
Montréal Qc H2E 1S6

Vox : (1) 514-495-6767
Fax : (1) 514-495-6771

Info-Santé 811



Un programme préventif d'éducation et d'intervention chez les enfants de 6-12 ans : Les « Ateliers d'Anna »

Mme Dominique Ratté

Animatrice intervenante

Les « Ateliers d'Anna »

PABEMSO - Parents et amis du bien-être mental
du sud-ouest de Montréal

APABEMSO**Parents et amis du bien-être mental du sud-ouest de Montréal**

Vous avez un parent, un ami ou un proche qui souffre de maladie mentale...

Vous voilà sur le site de l'une des 42 associations de la Fédération des familles et amis de la personne atteinte de maladie mentale (FFAPAMM). Ici, c'est APABEMSO, l'association de familles et amis du sud-ouest de Montréal (Verdun, Côte St-Paul, Lachine, LaSalle, Ville-Émard, Pointe-St-Charles, St-Henri).

Services individuels ou de groupe, activités, ateliers, informations, références, NOUS ON S'OCCUPE DE VOUS!

Écoute et suivi individuel**Simplement besoin de parler?**

Nous mettons à votre disposition, une ligne d'écoute et restons disponibles, à l'intérieur de nos heures d'ouverture, pour vous rencontrer. Nous pouvons vous accompagner et vous aider à naviguer dans le réseau des services en santé mentale.

Compréhension et chaleur humaine vous aideront peut-être à y voir un peu plus clair.

Nous sommes là...

du lundi au jeudi, en matinée, de 9H30 à 12H30 et en après-midi de 13H30 à 16H30. Vous pouvez aussi nous laisser un message sur notre boîte vocale. Nous vous rappelons dans les plus brefs délais.



Répit

Un petit coup de pouce serait le bienvenu?

Nous avons pensé à plusieurs solutions de répit pour vous, mais tout le monde n'a pas les mêmes besoins.

Quels sont vos besoins ?

Activités récréatives, sorties culturelles, ateliers de ressourcement ou d'expression, week-end en solitaire, dépannage financier...

Nous pouvons peut-être vous soutenir, dans la mesure de nos moyens et de nos effectifs, dans la réalisation de petits projets susceptibles de vous apporter un peu de répit et de bien-être. Écrivez-nous, ou contactez-nous. Nous en discuterons.

NB: ce service n'est offert qu'à nos membres actifs.

Entraide

Petit à petit, la maladie mentale n'est plus une épreuve insurmontable, mais une expérience qui donne lieu à des échanges d'une richesse insoupçonnée sur le plan humain.

GRUPE D'ENTRAIDE

Ce groupe est ouvert aux parents, aux frères, soeurs, conjoints, conjointes et amis d'une personne atteinte de maladie mentale. Les enfants de personnes souffrant de maladie mentale sont également bienvenus.

GRUPE DE TRAVAIL CIBLÉ

(focus group)

Vos questions et vos préoccupations au sujet des soins professionnels apportés à vos proches sont abordées en groupe. On les achemine ensuite aux principaux intéressés.

Informations

Pourquoi mieux s'informer?

Comprendre ce qui se passe nous permet de jeter un regard plus objectif sur notre drame et de nous ouvrir à d'autres dimensions. Cheminer dans la maladie mentale, c'est aussi mieux en connaître les différentes facettes.

Conférences

A l'occasion, nous invitons des professionnels ou des témoins de la scène politique ou sociale à venir exprimer leur point de vue ou leur témoignage sur divers sujets.

Centre de documentation

Nous mettons à votre disposition, certains ouvrages d'auteurs reconnus, des témoignages et des ressources qui peuvent vous guider dans votre démarche. Les suggestions sont les bienvenues.

Accès à internet

Le Web recelle des informations et des témoignages inédits. **Vous n'avez pas accès à Internet?** Nous mettons un ordinateur à votre disposition..

Les ateliers d'Anna

Projet "p'tit à p'tit" ...

Dans le sud-ouest de Montréal, chez Parents et amis, on a fait une place toute spéciale aux enfants!

Dès la rentrée, PABEMSO (Parents et amis du bien-être mental du sud-ouest de Montréal) offrira un **programme spécialement conçu pour les enfants dont un membre de l'entourage est atteint de maladie mentale.**



Informations/inscriptions:

(514) 368-4824

s.doray@videotron.ca



« Anna et la mer » (publiée par la FFAPAMM), c'est l'histoire touchante d'une petite fille confrontée brusquement à la **maladie mentale de sa mère**. Particulièrement sensible à la réalité de ces enfants, l'auteure, **Rebecca Heinisch**, enseignante au préscolaire et au primaire, a aussi préparé à leur intention, un **coffre à outils** tout garni dont ils pourront se servir tout au long de leur vie : **Les ateliers d'Anna**.

Les ateliers d'Anna, c'est d'abord et avant tout un **programme préventif d'éducation et d'intervention** qui cible les **enfants de 6 à 12 ans**. Grâce à une **approche créative tournée vers les arts**, les enfants apprennent à démystifier la maladie mentale, verbaliser leur vécu, sortir de leur isolement et mieux composer avec leur réalité d'enfants. **Ils en ont grand besoin!**

A compter du **15 septembre**, **10 séances** de deux heures seront offertes le **samedi aux deux semaines**.

- ❖ C'est l'organisme qui assure le transport à l'aller et au retour.
- ❖ Aucun frais n'est relié à ces ateliers (matériel sur place).
- ❖ Quelques sorties culturelles sont prévues au programme.
- ❖ Une petite collation « santé » est servie aux enfants.

Vous connaissez un ou des enfants de 6 à 12 ans ayant un proche atteint de maladie mentale? **Nous pouvons les aider à grandir en beauté!**

Je suis Anna...faites connaissance avec moi! [Cliquez ici](#)



Mme Dominique Ratté

Animatrice « Les Ateliers d'Anna »

APABEMSO

APABEMSO

881, rue de l'Église
Montréal (Qc) H4G 2N4

Vox : (1) 514-368-4824

www.apabemso.org/index.htm

informations@apabemso.org



APABEMSO

Voir et entendre
l'intégral des propos
de Mme Dominique Ratté
www.familis.org/riopfq/publication/pensons97/ratte.html

La prévention chez les adolescents

Mme Benjamine Gill

Directrice générale

Association québécoise des parents et amis
de la personne atteinte de maladie mentale
AQPAMM

La prévention chez les adolescents

Trouble bipolaire chez l'enfant et l'adolescent

Le trouble bipolaire peut débuter dès l'enfance ou pendant l'adolescence, mais chez les jeunes patients, ces symptômes sont trop souvent ignorés, sous diagnostiqués et donc insuffisamment traités.

C'est ce que montre une étude publiée dans le journal de pédiatrie.

Elle porte sur 480 adultes, originaires de différents pays, dont le trouble bipolaire a été bien caractérisé.

Ces patients étaient traités en ville et non à l'hôpital, en fonction de leurs besoins et sans protocole prédéfini.

Ils ont été interrogés sur l'histoire de leur maladie et sur l'âge qu'ils avaient au moment où ils en ont ressenti les premiers troubles.

Cet âge a été comparé à celui déclaré par leur médecin.

Résultat : la moitié des patients présenteraient des symptômes depuis l'enfance ou l'adolescence, mais n'auraient pas été traités avant l'âge adulte.

Selon ce travail, le trouble bipolaire aurait débuté

- avant l'âge de 13 ans chez 14% des patients (65 enfants)
- entre 13 et 18 chez 36% (171 adolescents)

Le délai moyen entre les premiers symptômes et le premier traitement atteint en moyenne 17 ans dans le premier groupe et 11,5 dans le deuxième.

Pourtant, cette maladie semble plus sévère quand elle débute précocement.

Les auteurs admettent néanmoins qu'elle est difficile à diagnostiquer, même pour un spécialiste, et qu'elle risque toujours d'être confondue avec un trouble de l'attention avec hyperactivité ou une dépression, or les traitements sont bien différents.

Site Web :

Trouble bipolaire : il faut y penser plus tôt

www.lepoint.fr/actualites-sciences-sante/trouble-bipolaire-il-faut-y-penser-plus-tot/1055/0/198047

Le trouble bipolaire (autrefois appelé maniaco-dépression)

Des variations anormales de l'humeur caractérisent le trouble bipolaire, autrefois appelé maniacodépression.

La personne atteinte traverse une phase de « manie » durant laquelle elle connaît une exubérance à outrance, une extrême fébrilité qui se traduisent et conduisent à des comportements excessifs, puis apparaissent soudainement les mêmes symptômes que pour la dépression.

Comparer le rythme infernal des montagnes russes au trouble bipolaire permet d'illustrer ce que vivent les personnes atteintes.

C'est pour effacer les préjugés associés au mot « maniaque » et de son emploi trop souvent péjoratif que la maladie est dorénavant appelée trouble bipolaire.

Les symptômes

Chez l'individu ordinaire, les variations de l'humeur sont en proportion avec l'événement en cause et se régularisent en peu

de temps, alors que pour la personne atteinte de trouble bipolaire, les variations de l'humeur sont hors de proportion avec les événements.

Les symptômes de trouble bipolaire sont rattachés à des phases qui déterminent pour chaque personne atteinte son propre « cycle ».

Habituellement, une phase maniaque, une phase dépressive, et une phase « normale » ou euthymique composent ce cycle, mais quelques fois une phase mixte s'intercale dans le processus.

La phase maniaque est caractérisée par :

- un sentiment d'exaltation, et une irritabilité, en cas de frustration;
- des pensées et actions rapides;
- débit accéléré;
- activité constante;
- énergie débordante;
- des comportements désinhibés;
- dépenses;
- jeu (« gambling »);
- sexualité excessive;
- plaisir augmenté;
- moins besoin de sommeil;
- variations de l'appétit;

La phase dépressive est marquée par :

- un sentiment dépressif ou une perte d'intérêt pour toute activité;
- un retrait social;
- des troubles de sommeil;
- des troubles de l'appétit, de perte ou de gain de poids;
- une perte d'énergie et de plaisir;
- un ralentissement ou une agitation;
- une baisse de concentration;
- un sentiment de culpabilité;
- des pensées morbides ou suicidaires;

La phase « normale » ou euthymique est présente quand : le fonctionnement d'une personne est relativement adéquat.

La phase mixte se caractérise par : des symptômes de la phase dépressive et de la phase maniaque.

Quand une personne vit plus de quatre cycles dans une année, on considère que la personne a des cycles rapides.

Certaines personnes vivent plusieurs périodes maniaques et dépressives au cours de la même journée mais fréquemment, les périodes de dépression s'échelonnent en moyenne sur dix mois alors que les phases de manie, caractérisées par une grande excitation, durent de trois à six mois.

Certains chercheurs avancent que la phase de manie chez la personne souffrant de trouble bipolaire pourrait être une réaction antidépressive développée par la personne.

Le trouble bipolaire présente des facteurs psychologiques contradictoires pouvant se résumer ainsi :

Les causes

Les chercheurs statuent qu'il est de plus en plus évident que le trouble bipolaire n'est pas acquis au cours d'expériences vécues, mais bien transmis génétiquement, ce qui explique l'incidence plus élevée de la maladie au sein d'une même famille.

Alors que la maladie touche trois à quatre personnes sur 10 000 dans la population en général, l'incidence augmente à 15 % dans une même famille.

L'accumulation de stress reliée à des problèmes existentiels peut déclencher un épisode dépressif aussi bien que la manie.

Les saisons affecteraient aussi les troubles de l'humeur : la manie étant plus fréquente en été et à l'automne et la dépression pendant l'hiver.



Le traitement

Le traitement de base du trouble bipolaire est le lithium, un sel minéral qui a la propriété de stabiliser l'humeur rapidement.

Ce médicament est efficace chez environ 80 % des personnes qui souffrent de cette maladie.

Le médecin peut également prescrire certains autres traitements pour augmenter les effets du lithium ou le remplacer, en cas d'intolérance.

On pense, entre autres, au carbamazépine (Tégrétol®), à l'acide valproïque (Épival®, Depakene®), au clonazepam (Rivotril®), aux antipsychotiques (Haldol®, Largactil®), aux extraits thyroïdiens et à la photothérapie.

Des essais se poursuivent avec le tryptophane, un acide aminé, qui permettrait de diminuer la dose totale de lithium et de réduire les risques associés aux doses élevées.

Combinée au traitement biologique, la psychothérapie permet à la personne atteinte d'entreprendre une démarche sur le plan psychologique.

Pendant la crise, le psychothérapeute utilise une approche comportementale qui permettra de limiter les agissements inappropriés chez la personne atteinte :

- en lui offrant du soutien et des renseignements;
- en organisant des rencontres avec sa famille;
- en l'impliquant dans le processus d'acceptation de sa maladie;

Après la période de crise, la personne atteinte du trouble bipolaire peut entreprendre les démarches suivantes :

- entreprendre une thérapie plus en profondeur;
- commencer une démarche thérapeutique qui implique les proches;
- participer, avec ou sans ses proches, à des groupes de soutien et d'entraide;

D'autres données

- 1.2 % des hommes et 1.8 % des femmes souffrent de trouble bipolaire;
- 100 000 Québécois souffrent de trouble bipolaire et seulement 10 % d'entre eux ont reçu un diagnostic et suivent un traitement;
- l'âge moyen où la personne ressent les premiers symptômes graves se situent vers 30 ans.

- cependant, un premier épisode peut survenir à l'adolescence ou à un âge avancé (dans la vieillesse);
- certains chercheurs considèrent certains troubles tels que l'hyperactivité, l'anorexie, la boulimie, l'alcoolisme et les toxicomanies, et certaines phobies comme des manifestations précoces d'un trouble bipolaire.

Source:

La Fondation des maladies mentales

www.fondationdesmaladiesmentales.org/

Association québécoise des parents et amis de la personne atteinte de maladie mentale - AQPAMM

Mission

L'Association québécoise des parents et amis de la personne atteinte de maladie mentale est un organisme communautaire qui a été mis sur pied en avril 1979 par un groupe de parents et amis à la recherche de solutions aux nombreux problèmes posés par la présence de la maladie mentale d'un proche souffrant de troubles sévères et persistants.

Quand la maladie mentale apparaît, elle provoque au sein des membres de l'entourage, inquiétude, culpabilité, impuissance, honte, peur et isolement. La maladie d'une personne affecte non seulement celle-ci mais entraîne une désorganisation de la vie familiale. La maladie mentale d'un proche peut avoir un impact important sur la santé physique et mentale, la vie sociale et professionnelle des autres personnes qui l'entourent.

L'A.Q.P.A.M.M. a pour but d'accueillir les familles et les supporter par un soutien émotif, l'éducation et l'information ainsi que sensibiliser le grand public pour vaincre les préjugés.

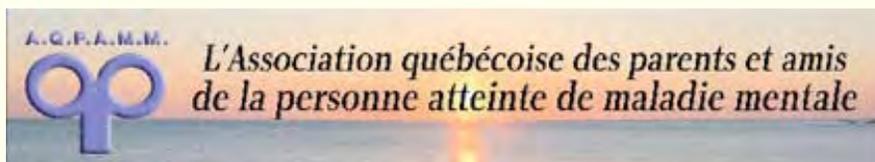
Objectifs

- * Apporter aide, soutien, information et répit aux familles.
- * Sensibiliser la population aux problèmes causés par la maladie mentale et aux impacts de ceux-ci sur l'environnement familial.
- * Représenter et revendiquer les droits des familles et amis auprès des partenaires et instances décisionnelles.
- * Défendre les droits des personnes atteintes de maladie mentale.
- * Combattre les préjugés et l'ignorance.



Voir et entendre l'intégral des propos de Mme Benjamine Gill

www.familis.org/riopfq/publication/pensons97/gill.html



Mme Benjamine Gill

A.Q.P.A.M.M.

Directrice générale

1260, rue Ste-Catherine est
Bureau 202A
Montréal (Québec) H2L 2H2

Association québécoise
des parents et amis

de la personne atteinte de maladie mentale
AQPAMM

Vox : (1) 514-524-7131

1 888 466-5705

Fax : (1)514 524-1728



<http://pjinter.net/aqamm/>

<http://pjinter.net/aqamm/>

aqamm@videotron.ca

Les familles et la religion : le jeudi 26 mars 2009



Mme Michelle LeBlanc - Collaboratrice

M. Yves Lajoie - Directeur général

Le Regroupement inter-organismes pour une politique familiale au Québec

Mme Marie-Michèle Poisson
Présidente

Mouvement laïque québécois

Les enjeux de la laïcité
pour les familles

Mme Jean Morse-Chevrier
Présidente

Association des parents catholiques
du Québec

Les parents
en tant qu'éducateurs religieux

M. Julien Bauer
Professeur

Département de science politique
Faculté de science politique et de droit
UQÀM

Religion :
choix des familles ou choix de l'État

M. Louis Rousseau
Professeur

Département de sciences des religions
Faculté des sciences humaines
UQÀM

Le rôle de l'État face aux religions
dans l'espace public

Les enjeux de la laïcité pour les familles

Mme Marie-Michèle Poisson
Présidente

Mouvement laïque québécois

Les enjeux de la laïcité pour les familles

Deux préjugés prévalent lorsqu'il est question de religion et de famille. Un préjugé général veut que la religion soit toujours garante de la moralité. Un deuxième préjugé, plus spécifique, veut que la religion assure nécessairement la stabilité et la pérennité des familles.

Or, si la moralité correspond au respect de la dignité humaine et si l'idéal familial se définit comme un milieu stable, sécuritaire, psychologiquement sain pour l'enfant et respectueux des droits de celui-ci, il sera salutaire pour tout intervenant en milieu familial de constater que la religion est malheureusement trop souvent à l'origine d'atteintes aux droits de la personne et de situations malsaines au sein des familles.

C'est d'ailleurs pour prévenir les cas les plus dramatiques que la société a dû récemment procéder à la laïcisation du droit familial, des services de santé, et des services sociaux qui, tant qu'ils étaient sous l'influence des dictats religieux ne pouvaient que susciter des situations souvent dramatiques. Les réformes juridiques qui permettent désormais le mariage civil, le divorce, la reconnaissance des enfants nés hors mariage ou l'adoption par

les parents de même sexe ont permis de clarifier des situations mensongères extrêmement malsaines et ont surtout permis de reconnaître le statut familial à quantité de situations bénéfiques à l'épanouissement de l'enfant qui autrement n'auraient bénéficié d'aucun droit et d'aucune aide. De même, la libéralisation du planning familial, l'éducation sexuelle et l'accès à des soins autrefois interdits par la religion ont tous été rendus possibles par la laïcisation du secteur de la santé et des services sociaux.

Encore aujourd'hui les religions s'intéressent aux familles car les familles offrent un espace particulièrement propice au contrôle social des femmes et des enfants.

Le milieu scolaire est encore aujourd'hui le dernier bastion où existent encore des privilèges religieux. Au sein du ministère les anciens comités religieux existent toujours sous le vocable de Comité aux affaires religieuses et il existe toujours un secrétariat aux affaires religieuses, privilège extraordinaire dont ne jouit aucune autre discipline scolaire. Ces deux organismes constituent un lobby religieux interne au ministère de l'éducation qui fait tout en son pouvoir pour « sauvegarder l'essentiel de la confessionnalité scolaire tout en la faisant évoluer ». [1] Par ailleurs des groupes religieux se mobilisent pour réclamer le retour de l'ancien programme d'Enseignement moral et religieux catholique et retiennent leurs enfants à la maison pour contester le nouveau programme obligatoire d'Éthique et culture religieuse.

Comme on peut le constater, le processus de laïcisation du système scolaire, pourtant à peine amorcé par la déconfessionnalisation des Commissions scolaires en 1997, entre en conflit direct avec les milieux religieux qui souhaitent toujours exercer un contrôle exclusif des consciences.

Les enfants sont par définition trop jeunes et immatures pour assumer le choix de leurs allégeances religieuses. Les adolescents et les adolescentes sont d'autre part souvent en butte aux règles morales strictes imposées par les diverses religions et doivent souvent négocier difficilement la frontière entre le milieu familial et le milieu social élargi. Il est à souhaiter que le milieu scolaire offre la plus grande neutralité religieuse possible pour préserver la sérénité des apprentissages des enfants et des adolescents.

Le Mouvement Laïque Québécois considère que la présence d'un enseignement culturel des religions au primaire et au secondaire ne peut que perpétuer les effets néfastes autrefois associés à la confessionnalité scolaire; les enfants, même très

jeunes sont, selon l'approche pédagogique privilégiée par le programme d'Éthique et culture religieuse, constamment obligés de s'identifier au groupe religieux de leurs parents ce qui entrave sérieusement la possibilité d'une intégration plus large à l'ensemble de la communauté scolaire et, plus tard, à l'intégration à la société civile. Un cours d'éthique dans le contexte d'une école véritablement laïque devrait se limiter à instruire les enfants et les adolescents quant à leurs droits et à leurs devoirs en tant que futurs citoyens.

Il est important que l'école, tout comme l'ensemble des services sociaux offerts aux enfants et aux familles, demeure d'abord et avant tout un lieu qui offre les instruments de l'émancipation et ne devienne pas, au contraire, un lieu de reproduction des divers contrôles sociaux souhaités par les groupes religieux.

[1] Christine Cadrin-Pelletier, Le CJF : l'incarnation d'un christianisme critique au sein de l'Église, Centre justice et foi, mars 2008. Mme Cadrin-Pelletier fut sous ministre associée de foi catholique de 1995 à 2000 puis secrétaire aux affaires religieuses de 2000 à 2005.



Mme Marie-Michelle Poisson

Mouvement laïque québécois

Présidente

Mouvement laïque québécois

C.P. 32132, Succ. St-André
Montréal (Québec) H2L 4Y5

www.mlq.qc.ca/vx/4_contact/envoi/index.html

Vox : (1) 514-985-5840

www.mlq.qc.ca/

Voir et entendre
l'intégral des propos
de Mme Marie-Michelle Poisson
www.familis.org/riopfq/publication/pensons97/poisson.html



Les parents en tant qu'éducateurs religieux

Mme Jean Morse-Chevier

Présidente

Association des parents catholiques du Québec

Les parents en tant qu'éducateurs religieux

Bonjour Mesdames et Messieurs,

Je remercie les organisateurs de cette journée sur « Les familles et la religion » de m'avoir invitée, en tant que présidente de l'Association des parents catholiques du Québec (APCQ), à parler des parents en tant qu'éducateurs religieux de leurs enfants. Ça me fait plaisir de pouvoir prendre la parole en tant que catholique sur un sujet qui me tient à cœur et qui a beaucoup mobilisé notre association depuis 43 ans et qui la préoccupe dans le contexte actuel de l'implantation du programme d'Éthique et culture religieuse dans toutes les écoles du Québec. J'ai choisi de traiter ce sujet sous l'angle des droits des parents face à l'État.

Introduction

À l'âge adulte j'ai visité avec mon mari des pays protestant, catholique, grec orthodoxe, juif, communiste athée, musulman, hindoue, sikh, bouddhiste, et me suis intéressée aux écrits religieux de ces différentes dénominations. Nous avons aussi constaté certains effets des différentes religions sur les sociétés civiles en question. Suite à cette quête religieuse, nous avons décidé, mon mari et moi, de renouveler notre adhésion à la foi et

à l'Église catholique et d'élever nos enfants dans cette tradition religieuse.

En tant que parents, nous avons été soutenus dans cette tâche par notre paroisse, par divers mouvements religieux et groupes de jeunes, par notre famille élargie, par les écoles publiques et privées et par les lois.

Le respect de la liberté religieuse du parent éducateur par l'école

À ce moment-là, les parents comme nous, qui avons choisi d'éduquer nos enfants dans la foi catholique, avons une reconnaissance de ce droit par la société civile et le gouvernement. Nous avons le choix d'une commission scolaire catholique, le choix d'une école publique confessionnelle catholique, et le choix d'un enseignement moral et religieux catholique à l'école. Ces droits scolaires étaient reconnus dans la constitution canadienne et les chartes canadienne et québécoise de droits et libertés.

En tant que parents catholiques nous avons le support de la société civile et du gouvernement dans l'éducation religieuse de nos enfants. Cette situation nous permettait de jouer pleinement notre rôle d'éducateur en conformité avec les exigences de notre foi. Les protestants de la province avaient le même respect de leurs droits. En ce qui concerne les parents d'autres dénominations ou sans appartenance religieuse, ils avaient le choix d'un cours d'enseignement moral sans contenu religieux.



La perte du respect de la liberté religieuse à l'école et de la reconnaissance du rôle du parent

Aujourd'hui, le parent catholique n'est plus reconnu du gouvernement dans l'exercice de son rôle d'éducateur religieux pour l'enfant à l'école. Le gouvernement impose un programme d'Éthique et culture religieuse (ECR), a éliminé les choix de programmes et a réduit le choix des écoles. Il prive même le parent de son droit de retirer son enfant d'enseignements religieux qui vont à l'encontre de ses croyances. De plus, le programme d'Éthique et culture religieuse risque de créer chez l'enfant de la confusion, tel que souligné par l'Assemblée des évêques catholiques du Québec dans leur mémoire de juin 2005. À notre avis, ce programme propose un enseignement inadéquat de la religion catholique, ce qui risque de nuire au développement de la foi de l'élève.

C'est pourquoi nous croyons qu'en tant que responsable de l'éducation de la foi de ses enfants, le parent est brimé dans le plein exercice de ses droits et de ses devoirs. Pour en faire la démonstration, je vais référer à certains documents fondamentaux de l'Église catholique.

Le droit du parent au support de la société, selon l'Église catholique et situation au Québec

Le document du concile Vatican II *Gravissimum Educationis* (GE), qui donne l'enseignement formel de l'Église catholique en matière d'éducation chrétienne, explique en quoi le parent en tant qu'éducateur a droit au support de la société. Ce document est le fruit de la réflexion des évêques du monde entier et est promulgué pour le bien de toute l'humanité.

Il dit : « Le devoir de dispenser l'éducation, qui revient en premier lieu à la famille, requiert l'aide de toute la société ». Cette aide doit se faire dans le respect intégral du parent comme premier éducateur, car « les parents, ayant donné la vie à leurs enfants, ont la très grave obligation de les élever, et à ce titre ils doivent être reconnus comme leurs premiers et principaux éducateurs ». (GE)

« Le droit premier et inaliénable des parents est celui d'éduquer leurs enfants; ils doivent donc jouir d'une liberté véritable dans le choix de l'école. Le pouvoir public, dont le rôle est de protéger et de défendre les libertés des citoyens, doit respecter la justice distributive en répartissant les subsides publics de telle sorte que les parents puissent jouir d'une vraie liberté dans le choix de l'école de leurs enfants, conformément à leur conscience ». (GE)

« L'État doit donc développer l'ensemble du système scolaire, en gardant devant les yeux le principe de subsidiarité [c'est-à-dire que l'école exerce son pouvoir en appui au parent], et donc en excluant tout monopole scolaire, lequel est opposé aux droits innés de la personne humaine, au progrès et à la diffusion de la culture elle-même, à la concorde entre les citoyens, enfin au pluralisme aujourd'hui en vigueur dans une multitude de sociétés ». (GE)

Le gouvernement du Québec, en contradiction avec les droits parentaux reconnus par l'Église, exerce un monopole scolaire sur l'enseignement de la religion au public. En effet, avec l'adoption de la loi 95, l'État impose dans le régime pédagogique de toutes les écoles, un programme d'Éthique et de culture religieuse de façon obligatoire et sans droit à l'exemption. Les écoles publiques n'ont plus le droit de dispenser un autre enseignement religieux et moral. L'imposition de ce programme prive aussi les écoles privées de la plage horaire où antérieurement elles dispensaient un enseignement confessionnel. Par cette réduction de choix, le Gouvernement nuit à la diffusion de la culture catholique ainsi qu'au pluralisme et s'oppose aux droits innés de la personne et en particulier des parents et des enfants.

Droit des familles à l'éducation catholique et pluralisme

En nous référant de nouveau à *Gravissimum Educationis*, voici, selon l'Église, ce qui constitue une prise de position juste de la part d'un gouvernement dans une société pluraliste :

« ... l'Église félicite (...) les autorités et les sociétés civiles qui, compte tenu du caractère pluraliste de la société moderne, soucieuses de la juste liberté religieuse, aident les familles pour qu'elles puissent assurer à leurs enfants, dans toutes les écoles, une éducation conforme à leurs propres principes moraux et religieux ». (GE)

Voilà ce à quoi les parents sont en droit de s'attendre. Or le Gouvernement, apparemment peu soucieux de cette « juste liberté religieuse », interdit aux écoles publiques de dispenser des cours d'enseignement religieux catholique. Le parent éducateur devant une telle injustice, est appelé à revendiquer ses droits.

Devoir du parent de revendiquer ses droits et rôle de l'Église en appui aux parents

Je cite de nouveau *Gravissimum Educationis* : « Aux parents, elle (l'Église) rappelle le grave devoir qui leur incombe de tout prévoir, en l'exigeant au besoin, pour que les enfants puissent bénéficier de ces secours et développer leur formation chrétienne au rythme de leur formation profane ». (GE)

Le même document rappelle le rôle de l'Église comme support aux parents, en tant qu'éducateurs :

« Aussi, ce saint Concile proclame-t-il à nouveau le droit, pour l'Église, de fonder et de diriger librement des écoles de tout ordre et de tout degré, droit déjà déclaré dans d'innombrables documents du magistère, et il rappelle que l'exercice d'un tel droit est, en même temps, souverainement utile pour la sauvegarde de la liberté de conscience et des droits des parents, ainsi que pour le progrès de la culture ». (GE)

Les parents du Québec n'ont plus accès à des écoles catholiques que l'Église pourrait librement diriger. Au contraire les écoles privées confessionnelles sont obligées par la loi d'offrir des enseignements sur une variété de religions et les parents et élèves qui les fréquentent sont tenus par la loi de subir ces contenus scolaires par le biais du programme d'Éthique et culture religieuse.

Devant ce bris avec la tradition culturelle québécoise, quelle attitude le parent en tant qu'Éducateur religieux doit-il assumer face aux écoles publiques et privées du Québec?

La réponse nous est donnée dans le code de droit canonique (*Codex iuris canonici*, CIC), un document législatif fondamental qui a une grande autorité en ce qui concerne la doctrine du dernier concile. Le canon 799 dit : « Les fidèles s'efforceront d'obtenir que, dans la société civile, les lois qui régissent la formation des jeunes assurent, dans les écoles elles-mêmes, leur éducation religieuse et morale selon la conscience des parents ». (CIC)

C'est la perte de l'exercice d'un droit et une injustice pour les parents catholiques de ne plus pouvoir assurer à leurs jeunes dans les écoles publiques et privées, l'éducation religieuse et morale selon la conscience des parents.

Le programme d'Éthique et culture religieuse et les exigences de l'Église

En se référant au code de droit canonique, on constate que le programme d'Éthique et culture religieuse ne satisfait pas aux exigences de l'Église :

En effet, selon le canon 804 - § 1. « L'enseignement et l'éducation religieuse catholique donnés en toute école, ou transmis par les divers instruments de communication sociale, sont sou-



mis à l'autorité de l'Église; il appartient à la conférence des Évêques d'édicter des règles générales concernant ce champ d'action, et à l'Évêque diocésain de l'organiser et de veiller sur lui. »

Le nouveau programme d'Éthique et culture religieuse n'est pas soumis en ce qui concerne les contenus de la religion catholique à l'autorité de l'Église mais plutôt à l'autorité de l'État qui a le pouvoir décisionnel final sur le contenu du programme et de la façon dont il est enseigné. Cette déviation de la juste méthode de procéder a pour effet, dans le programme ECR, de produire des lacunes importantes et des distorsions de la foi catholique, et une présentation du fait religieux non conforme à la foi catholique. Cette situation brime le parent qui veut assurer une éducation cohérente à ses enfants.

Le droit du parent de choisir un enseignement en conformité avec ses croyances

Le 28 juin 1984, le Pape Jean-Paul II, s'adressant à la Curie, dans un texte intitulé « Éducation catholique et devoir de l'Église » (ORf 28), indique clairement que l'école publique doit assurer aux parents des enseignements en accord avec leur foi et que l'Église a un rôle important à jouer pour l'assurer:

« L'éducation catholique de la jeunesse place l'Église devant une responsabilité multiple. Elle s'étend avant tout à la catéchèse évangélisatrice qui comprend aussi l'enseignement religieux à l'école, y compris l'école publique (... i) » (ORf 28)

Le Pape Jean-Paul II poursuit : « La question de l'éducation catholique comprend aussi, (...) l'enseignement religieux dans le cadre plus général de l'école, qu'elle soit catholique ou officielle. Les familles ont droit à cet enseignement et elles doivent avoir la garantie que l'école publique - précisément parce qu'elle est ouverte à tous - ne risque pas de mettre en danger la foi de leurs enfants mais aussi, au contraire, compléter leur formation intégrale par un enseignement religieux parfaitement approprié ».

Comme nous le rappelle encore Jean-Paul II : « Il faut encadrer ce principe dans le concept de la liberté religieuse dans un État vraiment démocratique qui, en tant que tel, conscient donc de son authentique et profonde nature, se met au service des citoyens, de tous les citoyens, respectant, les droits de chacun et, notamment, les convictions religieuses.

Considérant cette convergence des principes religieux, philosophiques et politiques, cet enseignement doit être considéré comme un droit : le droit des familles chrétiennes, le droit des jeunes garçons et filles qui veulent vivre et professer leur foi; et ceci, dans n'importe quel genre d'école, même celles qui ne veulent pas accueillir les demandes de l'éducation catholiques propres à l'Église. Une école qui prétend et veut être vraiment digne de ce nom doit donner espace et être disponible aux demandes des citoyens, comprenant l'entente et la collaboration avec les confessions intéressées ». (ORf 28)

Pour être en accord avec ces principes, l'école doit donc offrir le choix d'un enseignement confessionnel et aussi éviter de mettre en danger la foi des enfants qui la fréquentent.

Le parent catholique, le relativisme et l'esprit de dialogue

Le parent catholique a le devoir de se questionner sur ce qui met en danger la foi de ses enfants.

Dans une déclaration par la Congrégation pour l'éducation catholique du 19 mars 1977, sur l'École catholique et la mission de l'Église (ED 197), l'Église déclare :

« Dans la société actuelle caractérisée, entre autres manifestations, par le pluralisme culturel, l'Église discerne le besoin

urgent d'assumer la présence de la pensée chrétienne en tant qu'elle offre un critère valable en face de la diversité des conceptions et des comportements : « la référence à Jésus-Christ apprend en effet à discerner les valeurs qui font l'homme d'avec les contre-valeurs qui le dégradent ». (ED 197)

« Le pluralisme culturel invite donc l'Église à intensifier son activité éducative en vue de former des personnalités suffisamment autonomes et responsables pour résister au relativisme débilisant et pour mettre leur vie en accord avec les exigences du baptême. Il la pousse aussi à promouvoir, à travers ses institutions éducatives, des communautés unies qui, par leur christianisme vivant et actif, puissent apporter une contribution originale et positive à la construction de la cité dans un esprit de dialogue et de coopération ». (ED 197)

Donc, nul n'est besoin d'abolir le choix de l'enseignement religieux catholique pour élever des enfants ouverts au dialogue et à la coopération.

Au contraire, éliminer le droit de choisir un enseignement religieux catholique ne permet pas un véritable pluralisme et réduit la contribution positive du christianisme à la culture et aux valeurs humaines.

Injustice et réduction des libertés pour la famille

Selon un récent énoncé par le Cardinal Zenon Grocholewski, préfet de la Congrégation pour l'éducation catholique (Zenit, 19 février 2009) : « Aborder toutes ces religions (dans le programme d'Éthique et culture religieuse) viole le droit des parents à pouvoir éduquer leurs enfants conformément à leur propre religion ».

« Parler de toutes les religions de la même manière, a poursuivi le cardinal Grocholewski, est quasiment une éducation anticatholique, car ceci crée un certain relativisme ». Il a conclu en soulignant que cette méthode d'instruction pourrait en fin de compte être « antireligieuse » puisque les jeunes « ont l'impression que chaque foi est un récit imaginaire ». À notre avis, ce programme banalise les religions elles-mêmes.

Conclusion

Le parent qui veut tenir son rôle en tant qu'éducateur religieux au Québec est privé de l'exercice de ce droit dans l'école que ses enfants fréquentent 9 mois par année, 5 jours par semaine sur une période de 11 ans. Pendant ces années formatrices, l'État usurpe le droit inaliénable des parents en tant qu'éducateurs religieux de leurs enfants et se substitue à la fois à la famille et à l'Église. C'est une injustice dont la nature est dénoncée par l'Église catholique dans ses documents majeurs sur l'éducation.

Le parent catholique est donc particulièrement touché par cette injustice.

Il est temps de reconnaître de nouveau le parent comme premier éducateur religieux de son enfant et de lui donner le pouvoir d'exercer ce droit et d'accomplir ce devoir.

Une première étape serait de ne pas imposer le programme d'Éthique et culture religieuse aux parents qui n'en veulent pas pour leurs enfants, dans les écoles tant publiques que privées; l'imposer est un recul face aux lois précédentes.

Une seconde étape serait d'offrir un choix en programmes d'enseignement religieux dans l'école publique.

Alors, l'État québécois ferait preuve de la justice envers les familles que l'on attend d'une société démocratique, et respecterait le droit de choisir des parents.

Le parent pourrait de nouveau exercer pleinement son rôle de premier éducateur religieux de ses enfants.





Mme Jean Morse-Chevrier

Association des parents catholiques du Québec

Présidente
Association des parents catholiques
du Québec

7400, boulevard St-Laurent
Bureau 406
Montréal, Qc H2R 2Y1

www.apcqc.net

Vox : (1) 514-279-0670

apcq406@bellnet.ca

Sans frais : 1 866-376-8068

Fax : (1) 514-948-2595

Voir et entendre l'intégral des propos
de Mme Jean Morse-Chevrier

www.familis.org/riopfq/publication/pensons97/morse-chevrier.html



Religion : choix des familles ou choix de l'État

M. Julien Bauer

Professeur

Département de science politique

Faculté de science politique et de droit

UQÀM

Religion : choix des familles ou choix de l'État

Notes pour une conférence

Deux approches de l'éducation :

1. reflet et perpétuation de la société
2. avant-garde et agent de transformation

Un système scolaire public confessionnel jusqu'en 1997,
puis linguistique.

Parents divisés sur la place de la religion à l'école

- * les catholiques croyants favorables
- * les catholiques ni croyants ni pratiquants,
pour lesquels l'Église fait partie du bagage culturel
- * les catholiques ni croyants ni pratiquants
pour lesquels l'enseignement catholique est un moyen
de « tasser » les autres, tous ceux qui ne sont pas
d'origine catholique.

Le Ministère de l'Éducation du Québec et Études Cultures Religieuses en enseignement culturel des religions

- * suppose des connaissances encyclopédiques
- * « faciliter le développement spirituel des étudiants »,
ce qui semble plus religieux que culturel
- * le « questionnement », ce qui semble remettre en cause
la religion
- * risque de pseudo - synthétisme.

Un scénario vraisemblable

- * Église comme une « ma tante », désuète, dépassée,
mais à qui le Québec doit beaucoup

- * Judaïsme vu sous un prisme chrétien,
à l'origine du monothéisme
mais complété et remplacé par christianisme
- * Islam sans parler de sujets controversés
comme guerre sainte, voile pour les femmes, etc,
pour éviter accusation d'islamophobie
- * toutes les autres religions, tellement différentes,
qu'elles ne remettent pas en cause les croyances
au Québec.

Des conséquences à anticiper

- * les familles croyantes hostiles à un relativisme culturalo-
religieux
- * les autres indifférentes
- * le cours deviendra un fourre-tout car peu rentable
pour les études supérieures.

Laïcité

Quatre (4) étapes

1. liberté de conscience :
Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen ,
article 10 :
« Nul ne peut être inquiété pour ses opinions,
mêmes religieuses,
tant que leurs manifestations ne troublent pas
l'ordre public »
2. anticléricalisme, dirigé contre l'Église catholique
3. séparation État - Églises
4. ouverture de l'État sur phénomène religieux.

Laïcité au Québec

- * stade anticlérical
- * contre diktats de l'Église catholique
mais société imprégnée de références catholiques
- * contre les religions minoritaires.



Les familles croient et pratiquent ce qu'elles veulent sans intervention de l'État

L'État responsable de l'ordre public :

- * lois
- * valeurs de la société
- * façons de vivre en société.

Risque de dérapage au Québec

- * politiquement correct de manifester dans les rues de Montréal avec Hamas et Hizbollah aux cris d' « égorger les juifs »
- * politiquement correct de dénoncer avec vigueur une fille musulmane de douze ans qui porte le voile

Ordre public peut s'accompagner de bon sens

- * ex: séparation relative des sexes pour les patients dans les hôpitaux, maisons de convalescence, ect.

Ouverture sur les religions n'est pas synonyme de laisser faire absolu

- * Quelques normes sociétales s'imposent à tous : interdiction de la polygamie, de la crémation publique des cadavres, etc.

Un équilibre en perpétuelle évolution

- * l'État garantit la liberté religieuse comme les autres libertés
- * l'État ne fait ni la promotion ni le dénigrement d'aucune religion
- * les Églises, en particulier l'Église catholique, ont le droit de faire pression sur les familles, la société, l'État, mais non de légiférer ou d'imposer leur choix.

Et les parents ?

- * les familles ont le droit de choisir l'enseignement religieux pour leurs enfants mais en dehors de structures étatiques de l'éducation
- * les locaux peuvent être fournis gratuitement par les écoles pour des cours optionnels de religion non payés par l'état
- * le respect est mutuel :
 - o l'État respecte les choix religieux des familles,
 - o les familles respectent le rôle pédagogique de l'état dans l'éducation générale, en dehors de tout cadre religieux.



M. Julien Bauer

Professeur

Département de science politique

Faculté de science politique et de droit

Faculté de science politique et de droit

Adresse civique

Faculté de science politique et de droit
Pavillon Hubert-Aquin
400, rue Sainte-Catherine Est
Montréal (Québec) H2L 2C5

Voir et entendre l'intégral des propos de M. Julien Bauer
www.familis.org/riopfq/publication/pensons97/bauer.html

Département de science politique

www.politis.uqam.ca/

Adresse postale

Case postale 8888
Succursale Centre-Ville
Montréal (Québec) H3C 3P8

www.fspd.uqam.ca/

Université du Québec à Montréal

www.uqam.ca

VIII Conférence ibéroaméricaine sur la famille

Buenos Aires - Argentine
du 25 au 27 novembre 2009

L'Organisation mondiale pour les familles, le Réseau ibéroaméricain de travail avec les familles et l'Université de Buenos Aires s'unissent pour organiser la VIIIe Conférence ibéroaméricaine sur les familles.

Les grands thèmes :
la question sociale -
les droits humains et les politiques familiales.



Voir l'affiche de la Conférence en page 27

Le rôle de l'État face aux religions dans l'espace public

Déjeuner-croissants du Regroupement inter-organismes pour une politique familiale au Québec
 Louis Rousseau, Montréal, 26 mars 2009

Nouvelle pertinence du thème dans l'opinion occidentale

- ✦ Épuisement de la thèse moderniste séculariste.
- ✦ Religion = privé ≠ l'intime
- ✦ Nous vivons dans des sociétés « sortie de la religion »
- ✦ L'État libéral contemporain : régulateur des libertés en débat dans l'espace public
- ✦ Impacts sur nos manières de poser nos questions

« L'humanité non-religieuse est devant la difficulté tout le moins de adapter les sens du besoin que remplissait la religion... La pression est en fait rationnellement, est un formidable levier créateur. Si il y a un ferment original dans le « culture » d'aujourd'hui, c'est celui-là. » Marcel Gauchet, L'Invention de la modernité, p. 201-202

26 mars 2009

Quelques indices :

Le « retour du religieux » comme facteur lourd sur la scène publique à l'échelle globale comme à l'échelle locale

- ✦ **Globalement**
 - ✦ Un peu partout des convictions religieuses contribuent à alimenter des conflits ethniques, nationaux et internationaux.
 - ✦ Ex. Rôle des fondamentalismes chrétiens, éats-unions dans les conflits moyen-orientaux actuels ; l'islam des fondamentalistes musulmans ; les moines bouddhistes au Sri Lanka ; le parti Hindouiste en Inde, etc
- ✦ **Le fantasme d'une nouvelle « guerre des civilisations » opposant la civilisation chrétienne occidentale à la civilisation musulmane**
- ✦ **Le mouvement international pour l'instauration des droits fondamentaux et de la liberté démocratique**
 - ✦ Droits universels et différences ethnoculturelles (et religieuses).
 - ✦ Compagnonnage étonnant du Vatican avec les États musulmans à l'ONU

26 mars 2009

Quelques indices :

Le « retour du religieux » comme facteur lourd sur la scène publique à l'échelle globale comme à l'échelle locale

- ✦ **Localement en Occident**
 - ✦ L'arrivée de populations issues de l'extérieur de l'aire occidentale crée de nouvelles modalités de « gestion de la différence » qui relèvent avant de la problématique des différences internes au christianisme à un très haut degré. Convergence et spécificité des problématiques nationales.
 - ✦ Canada : « l'accroissement remarquable » pour les chrétiens et les autres religions
 - ✦ Combinaison des droits de la personne, souhaits, situations problématiques
 - ✦ Consulter : <http://www.civilisation.ca/civilisation/difficulte/>
 CATEGORIE FACTUELLE ET ÉVALUATIVE : L'ÉMERGENCE DE NOUVELLES MANIÈRES DE GÉRER LA DIFFÉRENCE

26 mars 2009



Quelques indices :

Le « retour du religieux » comme facteur lourd sur la scène publique à l'échelle globale comme à l'échelle locale

- ⊕ La « sortie de la religion » et la question des fondements de la vision occidentale du monde
 - ⊕ *Actualité de la mémoire fondatrice*
 - ⊕ *La question de la religion comme dimension de l'identité collective*
 - ⊕ *En débat autour de la Constitution européenne de l'Union de la Turquie, de l'Assemblée Générale de l'Organisation mondiale de la Santé, du dialogue religieux et mondial, et de divers autres événements internationaux*
 - ⊕ *La pertinence de la question du « Jour de l'histoire » vis-à-vis de la foi - de l'Évangile de Jean 1, etc.*
 - ⊕ *La coexistence du rapport croissant au rapport critique avec notre postmodernité, Avatars (quel modèle ?) et foi : Actualisations, etc.*

26 mars 2009
R|O|P|F|Q|-M|I

Quelques indices :

Le « retour du religieux » comme facteur lourd sur la scène publique à l'échelle globale comme à l'échelle locale

- ⊕ La « sortie de la religion » et les questions éthiques dans les sociétés libérales avancées
 - ⊕ *Place de l'opinion religieuse dans les comités d'éthique appliqués*
 - ⊕ *Débats politiques, croyances, décisions, liberté d'opinion :*
 - ⊕ *Avortement, mariage gai, etc. (les parlementaires et leurs convictions red.)*
 - ⊕ *Présence/absence de l'héritage du « christianisme social » dans le débat politique néo-libéral (campagne américaine de 2004)*

26 mars 2009
R|O|P|F|Q|-M|I

Quelques problématiques actuelles du thème :

Marcel Gauchet, 2004 (approche socio-polit.)

- ⊕ **Rôle laissé aux institutions religieuses dans les sociétés sorties de la religion (SSR)**
 - ⊕ *SSR : Institutions religieuses ≠ porteurs des normes collectives*
 - ⊕ *Le privé ≠ l'intime, car affichage public des convictions*

26 mars 2009
R|O|P|F|Q|-M|I

Quelques problématiques actuelles du thème :

Marcel Gauchet, 2004 (approche socio-polit.)

- ⊕ **Pourquoi y a-t-il relégitimation du religieux dans l'espace public ?**
 - ⊕ *SSR ont un problème avec les valeurs et les finalités ultimes*
 - ⊕ *L'effacement des religiosités séculières (révolutions socialistes, croyances progressistes, religiosités politiques) porteurs de sens ultime ramène les institutions religieuses en tant que porteur de sens par et pour les individus, pour la conscience sociale*
 - ⊕ *Ouverture des individus à tous messages portant sur les justifications, les fins et les valeurs*
 - ⊕ *La puissance publique, séparée de la religion, est contrainte « d'aller chercher le sens de ce qu'elle fait là où il se trouve, dans la société, du côté des traditions religieuses et philosophiques constituées ». (242)*
 - ⊕ *Besoin d'un civisme chrétien, juif, musulman, etc en contexte de pluralisme libéral*

26 mars 2009
R|O|P|F|Q|-M|I



Quelques problématiques actuelles du thème :

Marcel Gauchet, 2004 (approche socio-polit.)

⇨ Pourquoi y a-t-il relégitimation du religieux dans l'espace public ?

- ⇨ SSR ont un problème avec les valeurs et les finalités ultimes
- ⇨ L'effacement des religiosités séculières (révolutions socialisées, croyances progressistes, religiosités politiques) portées de sens ultime ramène les institutions religieuses en tant que porteur de sens pur et pour les individus, pour la conscience sociale
- ⇨ Ouverture des individus à tous messages portant sur les justifications, les fins et les valeurs
- ⇨ La puissance publique, séparée de la religion, est contrainte « d'aller chercher le sens de ce qu'elle fait là où il se trouve, dans la société, du côté des traditions religieuses et philosophiques constituées » (212)
- ⇨ Besoin d'un éviscère chrétien, juifs, musulman, etc en contexte de pluralisme libéral

26 mars 2009

RIOPFQ-MIL

Quelques problématiques actuelles du thème :

Marcel Gauchet, 2004 (approche socio-polit.)

⇨ Pourquoi y a-t-il relégitimation du religieux dans l'espace public ?

- ⇨ SSR ont un problème avec la définition de l'homme et de l'humain
- ⇨ SSR ne définissent l'homme que comme un « sujet de droits et devoirs sans être riche de l'homme, un humanisme.
- ⇨ Domination d'un « naturalisme » néopenseur de la néoconservatisme institutionnel du futur sur soi : la culture
- ⇨ Nécessité de faire converger systèmes croyants et système-aise

⇨ La réponse des institutions religieuses engage le sort commun et l'avenir de la démocratie

26 mars 2009

RIOPFQ-MIL

Quelques problématiques actuelles du thème :

Graham Ward, 2006 (approche culturaliste)

⇨ Pertinence croissante des spécialistes en religieux étudiés pour participer à l'analyse interdisciplinaire de nos changements culturels occidentaux

- ⇨ Rejoint la thématique des « déplacements du sacré »
- ⇨ Défis conceptuels de penser le « non-institué »
- ⇨ Mise en cause croissante du lien entre sécularité et neutralité
- ⇨ Spiritualisation : la religion va minimiser sa fonction de fondement intégrateur de la société et maximiser sa fonction d'hyperindividualisation et de « commodité à effet spécial »
- ⇨ Double effet de dépolitisation

⇨ Les communautés croyantes vont densifier leurs indicateurs de différence spécifique face aux « commodités à effet spécial »

26 mars 2009

RIOPFQ-MIL

Quelques problématiques actuelles du thème :

Clifford Geertz, 2006 (approche anthropologique)

- ⇨ Le développement le plus frappant qui confronte les sciences sociales aujourd'hui : le mal nommé « retour du religieux »
- ⇨ La situation qui s'impose : émergence des conflits religieux [échec des nationalismes à fabriquer de l'unité sociale, projection des différences religieuses sur la scène mondiale en tant que force globale]
- ⇨ Nécessité d'un nouveau programme scientifique et d'un nouveau type d'approche : reconceptualiser la religion et son rôle dans la société
- ⇨ Modèle weberien : interpréter les effets, sur la construction des visions du monde, d'une difficulté commune à toutes les traditions, soit celle de générer du sens culturel dans un paysage de relations sociales modifiées. [problématique du GRIMER, UQAM]

26 mars 2009

RIOPFQ-MIL



**M. Louis Rousseau**

Professeur

Département de sciences des religionswww.religion.uqam.ca/

Adresse postale

Département de sciences des religions

Case postale 8888

Succursale Centre-Ville

Montréal (Québec) H3C 3P8

Faculté des sciences humaines

Faculté des sciences humaines

Adresse civique

www.fsh.uqam.ca/

Faculté des sciences humaines
Pavillon J.-A.-DeSève, local DS-1900
320, rue Sainte-Catherine Est
Montréal (Québec) H2X 1L7

Université du Québec à Montréal

www.uqam.ca

Voir et entendre l'intégral des propos
de M. Louis Rousseau
[www.familis.org/riopfq/publication/
pensons97/rousseau.html](http://www.familis.org/riopfq/publication/pensons97/rousseau.html)

UQÀM

Programme Éthique et culture religieuse

Pour vivre ensemble dans le Québec d'aujourd'hui

L'école québécoise a pour mission d'instruire, de socialiser et de qualifier. Pour ce faire, elle doit notamment ouvrir les horizons, développer les talents et donner à chaque individu les outils nécessaires pour évoluer dans le monde en tant qu'adulte accompli, libre et responsable. Or, la société québécoise change : les défis collectifs concernent autant les centres urbains que les régions éloignées; les mentalités évoluent au gré des influences multiples; les valeurs ou les convictions s'affirment; les questions se multiplient sans cesse. L'école doit s'ajuster à cette transformation. C'est dans ce contexte que le programme Éthique et culture religieuse est offert à tous les élèves du primaire et du secondaire. Largement souhaité par une majorité de Québécois, il remplace les programmes d'enseignement moral et d'enseignement moral et religieux, catholique et protestant, jusqu'ici dispensés dans nos écoles. Le nouveau programme permet d'offrir une seule et même formation à l'ensemble des élèves du Québec tout en respectant la liberté de conscience et de religion des parents, des élèves et du personnel enseignant.

Le programme Éthique et culture religieuse permettra à votre enfant :

- * d'acquérir ou de consolider, le cas échéant, la notion selon laquelle toutes les personnes sont égales sur le plan des droits et de la dignité;
- * d'apprendre à réfléchir de façon responsable;
- * d'explorer, selon son âge, différentes manifestations du patrimoine religieux québécois présentes dans son environnement immédiat ou éloigné;
- * de connaître des éléments d'autres traditions religieuses présentes au Québec;
- * de s'épanouir dans une société où se côtoient plusieurs valeurs et croyances.

Votre enfant réfléchit et explore

Éthique

Votre enfant apprend à :

- * réfléchir avec rigueur sur des aspects de certaines réalités sociales et sur des sujets tels que la justice, le bonheur, les lois et les règlements;
- * se poser des questions telles que : Quelle valeur devrait guider les gens dans leurs relations en société? Qu'est-ce qui caractérise un comportement acceptable et un comportement inacceptable? Comment peut-on reconnaître ces comportements?

Ainsi, il lui est de plus en plus facile de rassembler ses idées et de les exprimer avec respect et conviction.

Culture religieuse

Votre enfant apprend progressivement à :

- * connaître la place importante du catholicisme et du protestantisme dans l'héritage religieux du Québec;
- * découvrir la contribution du judaïsme et des spiritualités des peuples autochtones à cet héritage religieux;
- * connaître des éléments d'autres traditions religieuses apparues récemment dans la société québécoise.

<https://www7.mels.gouv.qc.ca/DC/ECR/>

Éducation,
Loisir et Sport

Québec



www.mels.gouv.qc.ca/

FAMILIS

OMF / WOF

Organisation mondiale pour les Familles
 World Organization for Families
 Organización Mundial para las Familias
 Weltorganisation der Familien



RED IBEROAMERICANA
 DE TRABAJOS
 CON LAS FAMILIAS



RED IBEROAMERICANA de TRABAJO con las FAMILIAS

FAMILIS OMF / WOF

MONTREAL QUEBEC

UNIVERSIDAD DE BUENOS AIRES

FACULTAD DE DERECHO

VIII CONFERENCIA IBEROAMERICANA SOBRE FAMILIAS

II CONFERENCIA NACIONAL SOBRE FAMILIAS BUENOS AIRES ARGENTINA

25 al 27 de noviembre de 2009

CUESTIÓN SOCIAL, DERECHOS HUMANOS Y POLÍTICAS FAMILIARES EN IBEROAMERICA

AVANCES, DESAFÍOS Y PERSPECTIVAS

TEMAS

"LOS NUEVOS MOVIMIENTOS POLÍTICO SOCIALES Y LA RENOVACIÓN DE LA UTOPIA"

"FAMILIAS, ESTADO, NACIÓN Y TERRITORIOS"

"DERECHOS HUMANOS, CULTURAS Y FAMILIAS EN EL MUNDO CONTEMPORÁNEO"

"FAMILIAS, DERECHOS HUMANOS Y MEDIOS de COMUNICACION "

"DERECHOS SOCIALES Y POLITICAS FAMILIARES"
 Pacto Global y Objetivos del Milenio. Nivel de Cumplimiento.

iberoamerica@speedy.com.ar

www.familis.org

iberoamerica@netizen.com.ar

MINISTERIO DE JUSTICIA,
 SEGURIDAD Y DERECHOS HUMANOS
 PRESIDENCIA DE LA NACIÓN

AUSPICIOS



FUNDACION
 AEQUITAS

Le Regroupement inter-organismes pour une politique familiale au Québec

L'historique

Le Regroupement inter-organismes pour une politique familiale au Québec est un organisme à but non lucratif. Il a été fondé le 22 février 1983 et incorporé le 15 mai 1984.

Les objectifs

- . Regrouper les organismes familiaux et les groupes à intérêt familial
- . Effectuer toute recherche concernant la famille
- . Informer ses membres et leur fournir de la documentation
- . Agir auprès des pouvoirs publics et des médias pour promouvoir les intérêts des familles.

Les membres

Le Regroupement est un grand rassemblement d'organismes familiaux et d'organismes à intérêt familial. Il en compte actuellement quatre-vingt-seize.

Les moyens

Le *Carrefour des affaires familiales* est un centre de documentation sur les questions familiales, une centre de recherche, de développement et d'information sur les politiques familiales.

Les *déjeuners-croissants* sont organisés dix fois par année pour favoriser la rencontre et l'expression de personnes-ressources gouvernementales, universitaires et communautaires. Depuis vingt années, deux cents dix-sept rencontres ont eu lieu.

Le *Pensons famille* est un bulletin d'information et de communication. Il en est à son quatre-vingt-dix-septième numéro.

Le site www.familis.org/riopfq a été créé le 8 août 1997. Il comprend plus de deux mille documents, et diffuse en webcasting les rencontres des déjeuners-croissants. Ses archives comptent cinq cent dix-huit documents audio et visuels.

Le Regroupement participe activement à l'élaboration de la politique familiale au Québec, en collaboration avec les représentants gouvernementaux, les personnes-ressources universitaires et les collègues des organismes communautaires.

Les membres du Conseil d'administration

Le président : Gérard Valade
La première vice-présidente : Ruth Laliberté Marchand
La vice-présidente secrétaire : Claire Tranquille
Le vice-président trésorier : André Thouin
L'administratrice : Merlaine Brutus
L'administrateur : Julien Ouellet
L'administratrice : Irène Ranti

Les collaboratrices et collaborateurs

La secrétaire-animatrice : Faouzia Benyahia
La correctrice d'épreuve : Micheline Houde
Le cinéaste : Raymond Dumoulin
Le directeur général : Yves Lajoie
La secrétaire comptable : Jeannine Molai Ndasi



Le Regroupement inter-organismes
pour une politique familiale au Québec
4837, rue Boyer, bureau 110
Montréal (Québec) H2J 3E6

www.familis.org/riopfq Vox : (1) 514-527-8435
1-877-527-8435
riopfq@familis.org Fax : (1) 514-527-8816

Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
Dépôt légal - 1er trimestre 2009

Ont collaboré au présent *Pensons famille*
Faouzia Benyahia, Raymond Dumoulin,
Micheline Houde, Yves Lajoie

Les déjeuners-croissants sont diffusés

sur Internet à l'adresse :

www.familis.org/webcasting.html

Écoutez-nous et voyez-y !

Le Regroupement reçoit une subvention
du ministère de la Famille et des Aînés
en vertu de la Politique gouvernementale
L'action communautaire : une contribution essentielle
à l'exercice de la citoyenneté
et au développement social du Québec

Famille et Aînés
Québec